

GUIDE DE L'ADHÉRENT

**GROUPE DE SECOURS
CATASTROPHE FRANÇAIS**

Mise à jour : Mai 2026

Bienvenue

Vous tenez entre les mains le Guide de l'adhérent du Groupe de Secours Catastrophe Français.

Ce document n'est pas une simple plaquette de présentation. C'est un engagement réciproque : ce que le GSCF attend de vous, et ce que le GSCF s'engage à vous offrir en retour. Sa lecture attentive est indispensable avant toute candidature.

Rejoindre une ONG de sapeurs-pompiers comme la nôtre n'est pas une démarche anodine. Nous intervenons dans des contextes exigeants, parfois dangereux, toujours bouleversants. Cela demande de la rigueur, de la disponibilité, de l'humilité et un engagement durable.

En 2026, le GSCF a engagé une refonte importante de son système de formation et de son organisation, afin de mieux valoriser tous les profils d'adhérents sapeurs-pompiers comme civils compétents et de professionnaliser davantage encore l'engagement opérationnel.

Si vous ne pouvez pas consacrer au minimum 6 à 15 jours par an à nos actions (formations, missions, maintien des acquis), il vous sera difficile de rester pleinement actif au sein de notre dispositif. L'engagement personnel est une condition essentielle.

Si cette réflexion est aboutie et que vous souhaitez nous rejoindre, soyez le bienvenu. Vous intégrez une équipe engagée, formée et structurée, où l'humain, la solidarité et le sens du service sont au cœur de l'action.

Avec mon entier engagement,

Thierry VELU

Président-Fondateur du GSCF

VOTRE PARCOURS EN UN COUP D'ŒIL

PARCOURS DE L'ADHÉRENT

DEVENIR OPÉRATIONNEL AU GSCF

G.S.C.F.

Groupe de Secours
Catastrophe Français

Édition mai 2026

LE PARCOURS EN 5 ÉTAPES

1

CANDIDATURE EN LIGNE

Dépôt du dossier complet (CV, lettre de motivation, pièce d'identité, photo, RIB) + règlement du 1er mois (20 €).

2

EXAMEN DU DOSSIER

Acceptation, refus avec remboursement intégral, ou candidature reportée. Transmission du Règlement Intérieur.

48 h pour renoncer

3

STAGE BIENVENUE

Visioconférence collective d'1 h. Présentation du GSCF, RI, valeurs, attendus opérationnels.

4

STAGE COHÉSION

Présentiel de 3 jours. Matériel, culture mission, équipe. Valide automatiquement H1 et S1.

5

FILIÈRE URGENCE (SUR ÉVALUATION)

Stage Urgence de 4 à 5 jours. Obligatoire pour intervenir en mission de secours.

LES TROIS FILIÈRES OPÉRATIONNELLES

URGENCE

U1 FARH
U2 FARH SAR
U3 Équipier confirmé

HUMANITAIRE

H1 Équipier humanitaire
H2 Référent humanitaire

SOUTIEN

S1 Équipier soutien
S2 Référent soutien

RÈGLE D'ENGAGEMENT

Niveau 1 validé dans la filière + recyclage à jour (cycle de 2 ans)

FILIÈRE COMMANDEMENT

PARCOURS OPÉRATIONNEL

CHEF D'ÉQUIPE



ADJOINT



CHEF DE MISSION

QUATRE SPÉCIALITÉS

SAUVETAGE-DÉBLAIEMENT

URGENCE

HUMANITAIRE

SOUTIEN

Le Président du GSCF assure la garantie institutionnelle et stratégique de l'association.

Adhésion au GSCF

Le GSCF, en bref

Le Groupe de Secours Catastrophe Français est une ONG fondée en 1999, principalement composée de sapeurs-pompiers. L'association accueille également des profils civils disposant de compétences utiles à ses missions de secours et d'humanitaire.

Le GSCF intervient sur des catastrophes naturelles, des situations d'urgence ou de crise, et mène également des missions humanitaires en France comme à l'international.

Qui peut adhérer ?

Le GSCF est ouvert :

- Aux sapeurs-pompiers professionnels (SPP), volontaires (SPV), militaires (SPM) et anciens.
- Aux personnels de santé (médecins, infirmiers, secouristes qualifiés).
- Aux professionnels de la sécurité civile.
- Aux profils civils disposant d'une expérience terrain en situation d'urgence ou d'une compétence directement utile aux missions du GSCF (logistique, humanitaire, droit, communication, etc.).

Les candidatures ne présentant ni qualification ni compétence identifiable en lien avec les missions du GSCF ne pourront être retenues.

Le processus de candidature

La candidature au GSCF se fait en ligne, après lecture attentive du présent Guide. L'examen se fait sur dossier complet.

Le processus se déroule en plusieurs étapes :

1. Lecture attentive et complète du présent Guide de l'adhérent.
2. Dépôt de la candidature en ligne, accompagnée des pièces demandées : pièce d'identité, photo, RIB, CV, lettre de motivation.
3. Règlement du premier mois d'adhésion (20 €), réglé en ligne au moment de la candidature.
4. Examen du dossier par le GSCF. Trois issues possibles : acceptation, refus avec remboursement du premier mois, ou candidature reportée.
5. En cas d'acceptation, transmission du Règlement Intérieur. Le candidat dispose d'un délai de 48 heures pour annuler son adhésion s'il le souhaite après lecture du RI.
6. À l'issue de ces 48 heures, et en l'absence d'annulation, l'adhérent est inscrit sur la plateforme du GSCF et son adhésion devient effective.

En cas d'annulation dans le délai de 48 heures suivant la réception du Règlement Intérieur, le premier mois réglé en ligne est intégralement remboursé.

Cotisation et règlement

L'adhésion au GSCF implique une contribution mensuelle de 20 €, versée au fonds de dotation du GSCF sous forme de don ouvrant droit à une réduction fiscale de 66 %.

Premier mois

Le règlement du premier mois est effectué en ligne au moment de la candidature. Le montant correspond au mois de candidature en cours.

Exemple : un candidat déposant son dossier le 15 juillet règle en ligne la cotisation du mois de juillet.

Mois suivants (à partir du 2ème mois)

Si la candidature est acceptée, les cotisations suivantes sont prélevées par virement bancaire automatique le 5 de chaque mois, à partir du mois suivant celui de la candidature.

En cas de refus de candidature

Le premier mois réglé en ligne est intégralement remboursé sous 15 jours ouvrés.

Attestations et engagements signés à la candidature

Lors du dépôt de la candidature, l'adhérent atteste et signe électroniquement les engagements suivants :

- Atteste être en bonne santé et apte aux activités du GSCF.
- Atteste avoir lu intégralement le présent Guide de l'adhérent.
- Atteste ne rien cacher au GSCF : condamnations, antécédents judiciaires, faits importants ou toute situation pouvant avoir une incidence sur son engagement.
- Atteste être informé du prélèvement mensuel de 20 € à partir du deuxième mois.
- Cède son droit à l'image au GSCF dans le cadre exclusif des activités, formations et missions de l'association.
- Reconnaît qu'il recevra le Règlement Intérieur lors de son acceptation et qu'il s'engage à le respecter.
- Reconnaît pouvoir démissionner à tout moment, sur simple envoi d'un email à direction@gscf-secours.org.

Pour les candidats déclarant être sapeurs-pompiers (SPP, SPV, SPM ou anciens), le GSCF se réserve le droit de demander une attestation officielle auprès du SDIS ou de l'organisme employeur concerné, afin de vérifier la qualité déclarée.

Toute fausse déclaration, omission ou dissimulation lors de la candidature constitue une faute grave et peut entraîner le refus de la candidature, l'annulation de l'adhésion ou des poursuites en cas de préjudice.

Devenir opérationnel

Important : devenir adhérent ne signifie pas pouvoir intervenir immédiatement. L'adhésion donne accès aux formations. Pour partir en mission, l'adhérent doit avoir validé le socle commun et la filière concernée.

Le socle commun (obligatoire pour tous)

Tout adhérent doit obligatoirement suivre les deux étapes du socle commun avant tout engagement opérationnel.

Étape	Contenu	Format / Durée
Stage Bienvenue	Présentation du GSCF, charte, règlement intérieur, valeurs, attendus opérationnels.	Visioconférence collective mensuelle – 1 heure
Stage Cohésion	Matériel, culture mission, équipe, départ en mission, premiers gestes. Valide automatiquement H1 et S1.	Présentiel – 3 jours pleins

Les trois filières opérationnelles

À l'issue du socle commun, l'adhérent est affecté à une ou plusieurs filières selon son statut :

Statut	Affectation aux filières
Sapeur-pompier	Affecté aux 3 filières : Urgence, Humanitaire, Soutien. Doit valider le Stage Urgence (4 à 5 jours) pour être opérationnel en filière Urgence.
Adhérent civil (non-SP)	Affecté aux filières Humanitaire et Soutien. Accès possible à la filière Urgence ultérieurement, sur évaluation, après validation du Stage Urgence.

Être affecté à une filière ne signifie pas pouvoir partir en mission. La validation des stages requis est obligatoire.

Le système de formations

Le GSCF organise ses formations autour de trois filières opérationnelles et d'une filière commandement. À cela s'ajoutent des spécialités techniques transversales.

Vue d'ensemble du parcours



La filière commandement (Chef d'équipe → Adjoint → Chef de mission) constitue un parcours dédié, accessible après validation des filières opérationnelles.

Filière Urgence

Missions de secours d'urgence : séismes, catastrophes naturelles ou technologiques, opérations de sauvetage-déblaiement, contextes dégradés en France et à l'international.

- U1 – FARH (Équipier urgence) : 4 à 5 jours.
- U2 – FARH SAR (Sauvetage-déblaiement) : 4 à 5 jours.
- U3 – Équipier confirmé urgence : 4 à 5 jours.

Filière Humanitaire

Opérations humanitaires internationales, aide aux populations en post-crise, coordination avec les acteurs humanitaires.

- H1 – Équipier humanitaire : validé automatiquement par le Stage Cohésion.
- H2 – Référent humanitaire : prérequis pour le commandement humanitaire.

Filière Soutien

Missions de soutien en France et à l'international : apport matériel, soutien aux mairies, gestion de sinistres, apport humanitaire, logistique.

- S1 – Équipier soutien : validé automatiquement par le Stage Cohésion.
- S2 – Référent soutien.

Filière commandement

Quatre niveaux progressifs et quatre spécialités. Pour les détails complets, se référer au document de référence sur la refonte des formations.

Les niveaux opérationnels

- Chef d'équipe : commande une équipe sur le terrain.
- Adjoint au chef de mission : seconde le Chef de mission.
- Chef de mission : dirige une mission complète.

Le Président du GSCF

Le Président assure la garantie institutionnelle et stratégique du GSCF. Il représente l'association à tous les niveaux et peut, en mission, reprendre ou déléguer la direction opérationnelle selon les nécessités.

Les quatre spécialités

- Sauvetage-Déblaiement (séismes, contextes structurels effondrés).
- Urgence (urgence générale hors séisme).
- Humanitaire (opérations humanitaires internationales).
- Soutien (soutien France et international, apport humanitaire).

Spécialités techniques transversales

- Télépilote de drone
- Traitement de l'eau
- Sauveteur en eaux vives
- Sauvetage-déblaiement international (préparation : 1 an)
- Secours tactique
- Feux de forêt
- Matériel spécial
- Droit humanitaire approfondi
- Catastrophes naturelles (approfondissement)

Recyclage – Cycle de 2 ans

Tous les deux ans, chaque adhérent doit justifier, pour chaque filière validée, soit d'une mission, soit d'un stage de présence/encadrement, soit d'un stage de recyclage.

À défaut, la situation est examinée par une Commission de maintien des qualifications, qui peut prononcer le maintien du niveau pour motifs légitimes, une rétrogradation, le passage en adhésion internationale, ou un parcours individualisé.

Missions et engagement opérationnel

Quand partez-vous en mission ?

Les premières missions proposées sont généralement humanitaires ou de soutien, après validation du socle commun. Pour les missions de secours d'urgence, la validation du Stage Urgence (FARH ou FARH SAR) est obligatoire.

Règle d'engagement : pour partir en mission dans une filière, l'adhérent doit avoir validé le Niveau 1 de cette filière et être à jour de son recyclage.

Une fois opérationnel, l'adhérent peut être appelé à compléter les équipes. Le volontariat reste libre : chacun se porte candidat pour intervenir.

Tenue

Le GSCF fournit les effets vestimentaires de la partie haute (parka, veste, tee-shirt, casque, gants, sac et équipements associés).

La partie basse reste à la charge de l'adhérent :

- Sapeurs-pompiers : pantalon F1 et bottes à lacets coquées.
- Adhérents civils : deux pantalons F1 bleu marine (sans liseré rouge) et bottes à lacets coquées.

Des remboursements partiels peuvent être accordés dans les conditions prévues par le règlement intérieur, après une certaine ancienneté et participation à au moins une mission.

Prise en charge des frais en mission

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration engagés en mission peuvent faire l'objet d'une prise en charge, dans les limites et conditions prévues par le règlement intérieur.

La prise en charge ne couvre pas les frais liés aux assemblées générales, réunions ou stages, sauf disposition contraire validée par écrit.

Assurance

Le GSCF souscrit une assurance pour ses adhérents en mission : responsabilité civile, accidents, et garanties spécifiques aux interventions humanitaires.

Les téléphones, appareils électroniques et matériels personnels ne sont pas couverts.

Suspension et démission

Démission

La démission est libre à tout moment, par email à direction@gscf-secours.org.

Pour interrompre les prélèvements dès le mois suivant, la demande doit être reçue avant le 25 du mois en cours.

Suspension temporaire

L'adhérent peut suspendre temporairement son engagement par email. Les prélèvements sont interrompus dès le mois suivant.

Refus après lecture du Règlement Intérieur

Après réception du Règlement Intérieur, l'adhérent dispose de 48 heures pour renoncer à son adhésion par email à direction@gscf-secours.org.

Dans ce délai, le premier mois réglé en ligne est intégralement remboursé sous 15 jours ouvrés. Au-delà des 48 heures, l'adhésion est validée et le règlement reste acquis au GSCF.

Questions – Réponses

Quelques questions essentielles avant de vous engager.

Qui a créé le GSCF ?

Le GSCF a été fondé en 1999 dans le département de la Saône-et-Loire par Thierry VELU, sapeur-pompier professionnel.

Y a-t-il un âge limite pour candidater ?

Il n'y a pas d'âge limite. Si vous ne pouvez plus participer aux missions de terrain, vous pouvez contribuer autrement : préparation du matériel, gestion logistique, soutien administratif, sensibilisation. Chaque engagement est utile.

Pourquoi 20 € de contribution mensuelle si je suis bénévole ?

L'adhésion au GSCF implique une contribution mensuelle de 20 €, versée au fonds de dotation du GSCF sous forme de don ouvrant droit à une réduction fiscale de 66 %. Cette contribution couvre la gestion de l'adhésion, les formations, les déplacements opérationnels, l'encadrement et l'équipement. Elle permet aussi d'éviter les inscriptions impulsives sans réelle motivation.

Dois-je avoir une condition physique particulière ?

Certaines missions nécessitent une bonne condition physique, notamment les interventions de secours en zone sinistrée. D'autres missions, logistiques ou de soutien, peuvent convenir à des profils moins physiques.

Suis-je couvert par une assurance lors des missions ?

Oui. Le GSCF souscrit une assurance pour ses adhérents en mission. Elle couvre la responsabilité civile, les accidents, ainsi que certaines garanties spécifiques aux interventions humanitaires. Les téléphones et matériels personnels ne sont pas couverts.

Avez-vous des partenariats avec les SDIS ou les employeurs ?

Le GSCF n'intervient pas dans les relations entre ses adhérents et leurs employeurs, qu'ils soient publics (SDIS) ou privés. C'est à chaque adhérent de dialoguer avec son employeur pour organiser sa disponibilité. Des démarches sont en cours pour renforcer les partenariats, notamment en cas de catastrophes majeures.

Puis-je participer à une mission à l'étranger sans parler anglais ?

La maîtrise de l'anglais ou d'une autre langue étrangère est un atout, mais pas un prérequis indispensable. Les équipes intègrent toujours des membres bilingues ou un coordinateur.

Y a-t-il des antennes locales ?

À ce jour, aucune antenne territoriale n'est mise en place. Les locaux principaux du GSCF se situent dans les Hauts-de-France. La création d'antennes locales pourra être envisagée en fonction de l'évolution des besoins et de la stratégie de développement.

Pour aller plus loin

Ce guide est un document de référence destiné aux candidats et aux adhérents. Il vient en complément :

- Du Règlement Intérieur (transmis lors de l'acceptation de la candidature).
- Du document de refonte du système de formations (mai 2026).
- Des statuts de l'association.

Pour toute question complémentaire :

direction@gscf-secours.org

www.gscf.fr

— *Groupe de Secours Catastrophe Français* —

BP 80 222 – 59654 Villeneuve d'Ascq – Cedex